



24 janvier 2023

CIRCULAIRE CTOI 2023-05

Madame/Monsieur,

UN GUIDE D'IDENTIFICATION DES ESPÈCES DANS LE CADRE DES MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT EST DÉSORMAIS DISPONIBLE POUR LES INSPECTEURS DES PÊCHES

Le Guide « Mesures du ressort de l'État du port – Guide d'identification des espèces pour les inspecteurs des pêches » vient d'être publié et est mis à la disposition des inspecteurs des pêches. Le guide est rédigé en anglais et en français et l'extrait est reproduit ci-dessous :

Ce guide d'identification des espèces a été développé pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Résolution de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Le guide est conçu pour assister les inspecteurs des pêches de la CTOI à identifier les espèces de thonidés et espèces apparentées, les poissons à rostre, les requins et autres espèces de poissons couramment rencontrés lors du suivi des débarquements ou des transbordements dans les ports situés dans la zone de compétence de la CTOI. Ce guide vise à les assister à enregistrer et à rapporter les données précises sur les espèces couramment capturés dans les pêcheries thonières de la CTOI; cela améliorera la qualité de l'information dont la Commission bénéficiera pouvant être utilisées à des fins de gestion. Ce guide contient des clés d'identification des produits frais, congelés ou transformés des espèces de thonidés et espèces apparentées, de poissons porte-épée, de requins et d'autres espèces de poissons les plus fréquemment rencontrées par les inspecteurs.

Les clés et photos faciles à utiliser permettent de mettre en évidence les différences des caractéristiques externes qui aideront à l'identification et à l'enregistrement. Ceci est important étant donné que les poissons doivent être identifiés avec précision et enregistrés au niveau des espèces en utilisant les codes d'espèces de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce guide pourrait ne pas couvrir toutes les espèces qui pourraient être rencontrées et il est donc recommandé, pour tout poisson ou produit de poisson qui ne peut pas être identifié avec certitude par l'inspecteur à l'aide de ce guide, de prendre des images numériques et de les envoyer au Secrétariat de la CTOI (IOTC-Secretariat@fao.org) pour assistance.

Ce guide est disponible sur la [page des Mesures du ressort de l'État du port](#) du site web de la CTOI. Il est disponible pour téléchargement en haute définition [ICI](#) et en basse définition [ICI](#). Il est également disponible sur le site web des publications de la FAO [ICI](#).

Le Secrétariat distribuera des copies papier du guide aux CPC dans le cadre des futures activités de renforcement des capacités.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.